



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE

Séance du 5 novembre 2020

DELIBERATION N° 2020/14

approuvant le projet de Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 05 novembre 2020, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;

Suite à la présentation du projet de Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe ;

DECIDE

Article 1

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuve le projet de schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 05 novembre 2020,

**La présidente du comité de l'eau et de la
biodiversité**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO